

URGENCE EN GÉORGIE

Crise au ministère de la Santé

Chers lecteurs, pendant la rencontre de St-Pétersbourg, on m'a remis la lettre d'un certain D. Ananiasvili (Tbilissi, Géorgie), un jeune séropositif qui se bat seul envers et contre tout. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas la situation des anciens États d'U.S., je reproduis ici cette lettre, avec la permission de son auteur. Le texte m'a été remis traduit en anglais.

La seule institution publique impliquée dans le traitement du sida en Géorgie est le Centre géorgien de sidénologie. Ce centre est financé par l'État et a reçu en l'an 2000 plus de 44 000 euros pour l'administration, les traitements, la prévention et les tests. Il va sans dire que c'est bien insuffisant pour fournir à tous les traitements nécessaires, malgré l'obligation légale faite à l'État d'assurer les soins de toutes les personnes séropositives. Quatre patients sont tout de même traités par antirétroviraux. Comment en est-on arrivé là ?

Il faut retourner en 1997-98, à l'époque où ces patients ont commencé leur traitement et que le nombre de cas recensés était de 36. L'état de ces patients était tel que le Centre a entrepris d'expérimenter de nouveaux médicaments sur eux. Les médecins n'ont alors observé aucun retour à la normale. Mais il était devenu nécessaire de poursuivre le traitement sans interruption, et le coût était élevé (env. 1100 euros par patient). Les médecins ont donc dû s'adresser à la caisse d'assurance-maladie du ministère de la Santé pour obtenir les moyens de poursuivre le traitement de ces patients.

Aujourd'hui, le tableau a changé. Nous sommes 32 patients à avoir besoin d'un traitement antirétroviral. Mais l'État n'est pas en mesure d'étendre son soutien pour l'instant : pas de moyens, et il va sans dire qu'aucun de nous ne peut se payer les médicaments. Mon salaire mensuel n'excède pas les 65 euros.



Je pense qu'ils attendent que mon état de santé se dégrade au point qu'il soit trop tard pour me traiter.

J'ai donc décidé de m'adresser directement au ministre de la Santé en lui décrivant la situation et lui demandant d'intervenir personnellement. Le ministre m'a répondu favorablement, et après étude de ma requête, l'a transmise aux services compétents.

Mais le problème, c'est la bureaucratie et la corruption au ministère de la Santé. Une commission a été formée pour envisager ma demande : elle a réussi à se réunir en moins de six semaines. Son travail a commencé par me demander de réunir toute la paperasse. Mais au final, le fait qu'elle ait commencé à travailler est une réussite, car en règle générale, ce genre de requête n'est même pas pris en considération par le ministère. Dans mon cas, il ne fait que faire traîner les choses.

Je pense qu'ils attendent que mon état de santé se dégrade au point qu'il soit trop tard pour me traiter.

Je vous ai décrit mon cas pour vous permettre de comprendre la terrible situation à laquelle nous devons faire face. Il en va malheureusement de même dans de nombreuses autres branches de la médecine.